

# **Parlons Vélo ! Municipales 2020**

## **Questionnaire pour Tonnay-Charente**

### **Introduction**

Quelles actions êtes vous prêt à soutenir et à mettre en place pour les Tonacquois/e

### **Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat**

#### **Action n°1 :**

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

#### **Action n°2 :**

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 3 fois par an.

*La personne "vélo" sera reconnue pour ses connaissances et sa pratique du vélo.*

#### **Action n°3 :**

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

*Reconnaissance sur le terrain des aménagements.*

*Prendre connaissance des fiches techniques du CEREMA et du guide des aménagements cyclable.*

### **Développer un réseau cyclable cohérent**

#### **Action n°4 :**

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Départemental 137

#### **Action n°5 :**

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : écoles, gares, centre ville, CAPS, Champ Servé, ZAC.

#### **Action n°6 :**

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération Valoriser les liaisons piétonnes inter-quartiers en les rendant accessibles aux cyclistes, poussettes, vélo cargo,... notamment en enlevant les obstacles aux entrées et sorties de ses liaisons : ex passage rue des Tilleuls à rue de la Croix Biron.

#### **Action n°7 :**

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Prévoir des itinéraires pour les liaisons douces avec les communes voisines comme ils en existent déjà avec Saint Hippolyte, Rochefort et Cabariot. La traversé de la D137 vers La Noue au bout de la rue de Fontsèche. La traversé du rond point vers Chanmpservé. L'aménagement de la D137 et D739 pour rejoindre Lussant.

### **Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**

#### **Action n°8 :**

Transformer en zone piétonne la rue Alsace Lorraine.

#### **Action n°9 :**

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30,

notamment Dans l'objectif de rendre la ville encore plus exploitable pour les cyclistes en augmentant leurs possibilités d'itinéraires et en raccourcissant leurs temps de trajet. Rendre ainsi cohérent la circulation entre Rochefort et Tonnay-Charente.

**Action n°10 :**

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

**Action n°11 :**

Mener une réflexion sur la place du stationnement.

## **Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**

**Action n°12 :**

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare de train, ce qui permet aux Tonnacquois éloignés de la gare de pouvoir s'y rendre en y laissant le vélo pour la, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

**Action n°13 :**

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. La poste, la bibliothèque, les boulangeries, le CAPS, les arrêts de bus, la gare.

**Action n°14 :**

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. 10 vélos box en gare et en centre ville pour les riverains sans garage.

**Action n°15 :**

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

*En priorité à proximités des équipements publics : CAPS, école, salle de sport...*

**Action n°16 :**

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

**Action n°17 :**

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

**Action n°18 :**

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

## **Promouvoir une culture vélo**

**Action n°19 :**

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

**Action n°20 :**

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

**Action n°21 :**

Créer une "journée sans voiture".